



Croisière au Japon : entre héritage impérial et modernité

Du 15 au 31 octobre 2026





Croisière au Japon : entre héritage impérial et modernité

Avec Voyages d'exception, embarquez à bord du Celebrity Millennium, pour une odyssée inoubliable entre Japon et Corée du Sud, mêlant culture, histoire, traditions et modernité. Vous débuterez votre voyage par un court séjour dans la vibrante capitale japonaise et vous imprégnerez de la culture nippone. Vous naviguerez vers Osaka qui regorge de trésors historiques, puis passerez par la ville côtière de Kochi qui abrite notamment des temples d'époque féodale et de splendides jardins. Votre itinéraire vous conduira également à Hiroshima, symbole de paix et de résilience, et Nagasaki, ville aux multiples influences culturelles. En Corée du Sud, Busan vous séduira par son atmosphère à la fois traditionnelle et contemporaine. À Kagoshima, vous découvrirez une grande richesse culturelle et admirerez le majestueux Mont Fuji, symbole emblématique du Japon, lors d'une escale à Shimizu. Vous découvrirez tout au long de votre voyage l'animation des marchés locaux, la quiétude des sanctuaires, le dynamisme des villes portuaires et la richesse d'une gastronomie délicate. Vous pourrez compter sur la présence de nos intervenants exceptionnels et de vos guides francophones qui vous parleront avec passion de toutes les subtilités des cultures japonaises et coréennes.

Votre itinéraire





Les points forts de votre voyage



Des conférences captivantes

Grâce à la présence de plusieurs intervenants, vous assisterez à des conférences passionnantes et diversifiées sur l'histoire et les traditions du Japon.



Un bateau 5 étoiles

À bord du Celebrity Millennium, vous profiterez des nombreux équipements disponibles. Raffiné et luxueux, ce navire propose un large choix de cabines.



Le programme d'excursions exceptionnelles

Nous avons spécialement créé et conçu pour ce départ un programme d'excursions unique accompagnées de guides de grande qualité.



Quatre jours à Tokyo

Vous partirez à la découverte de la capitale du pays, véritable incarnation du Japon, faite de contrastes où se côtoient jardins ancestraux et bâtiments futuristes.



Une escale en Corée du Sud

Une très belle escale à Busan qui vous permettra de vous imprégner de l'atmosphère de ce pays en plein essor.



Une nature fabuleuse

Vous découvrirez de somptueux paysages aux couleurs naissantes de l'automne et vous aurez l'occasion de vous promener dans de magnifiques jardins.



La découverte des traditions

Vous dégusterez lors d'un dîner d'exception le bœuf de Kobe, ferez la rencontre des geishas dans le quartier de Gion et découvrirez la cérémonie du thé.



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (conditions atmosphériques, grèves, retards des transports, exigences opérationnelles des fournisseurs de services, niveau des eaux...) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux. *Photos et descriptifs non contractuels.*



Vos intervenants



Pascal Boniface, Expert en géopolitique

Directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), il a écrit plus d'une soixantaine d'ouvrages. Ses travaux portent notamment sur les relations internationales, les rapports de force entre les puissances, la politique étrangère française, ainsi que sur le conflit du Proche-Orient et ses répercussions en France. Il a développé le concept de géopolitique du sport.



Yuka Matsui, Artiste calligraphe

Artiste et calligraphe japonaise, Yuka Matsui enseigne son art à Tokyo. Parallèlement, elle expose ses œuvres et réalise des performances artistiques dans des musées au Japon, en Suisse et en France (Kyoto, fondation Baur, château de Versailles, musée Toulouse-Lautrec, musée Matisse, musée Soulages etc). À bord du navire, elle proposera des ateliers d'initiation à la calligraphie et donnera des « conférences vivantes » sur l'univers du kimono et la cérémonie du thé.

Les conférences

- Hiroshima, dissuasion et prolifération nucléaire
- Géopolitique de la Corée
- Quel ordre géopolitique mondial

- Conférence vivante sur les arts et traditions
- Atelier calligraphie
- Géopolitique du Japon



Votre voyage



Aller-retour depuis Paris • Genève • Bruxelles*

JOURS 1 et 2 | Jeudi 15 au vendredi 16 octobre

Ville de départ* / Tokyo

Selon votre ville de départ, vous retrouverez votre équipe d'accompagnateurs à l'aéroport ou à votre arrivée à Tokyo. À votre arrivée le lendemain, vous rencontrerez vos guides locaux qui vous emmèneront pour effectuer un premier tour de ville. Vous aurez un peu de temps libre avant de dîner à l'hôtel et d'y passer votre première nuit. *Veuillez noter que les programmes des premiers et derniers jours sont sujets à modification en fonction des horaires de vol et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Nous nous efforçons de minimiser ces changements et de vous informer en temps opportun

JOUR 3 | Samedi 17 octobre

Tokyo (Yokohama)

Embarquement - Départ à 17h00



Après un petit-déjeuner à l'hôtel, vous serez convié à une initiation à la cérémonie du thé qui vous imprégnera de l'ambiance et des traditions nippones, en contraste avec l'ambiance moderne et tournée vers l'avenir de la ville. Puis vous prendrez l'autocar pour vous diriger vers le port de Yokohama, afin d'embarquer à bord du Celebrity Millennium.

JOUR 4 | Dimanche 18 octobre

Plaisirs en mer

Lors de cette journée en mer, vous pourrez profiter des aménagements de votre navire et assister aux conférences proposées par nos invités.

JOURS 5 et 6 | Lundi 19 au mardi 20 octobre

Osaka

08h00 - 18h00 le lendemain

Osaka est une ville emblématique de l'archipel nippon, célèbre pour sa cuisine locale, ses marchés, son château et ses temples japonais. Située sur l'île principale de Honshū, elle est nichée au fond de la baie du même nom. Fondée au Vème siècle, ancienne capitale du Japon pendant un temps, elle est à la fois historique et moderne, et possède de nombreux attraits. Je propose : Dotée d'une architecture dynamique, Osaka se distingue par ses gratte-ciels modernes et ses quartiers commerciaux animés, comme Umeda et Namba. Elle conserve également deux précieux témoignages de son passé : le Shitenno-ji, considéré comme le plus ancien temple bouddhiste du Japon, et le château d'Osaka, fierté de la ville érigée à la fin du XVIIe siècle.

JOUR 7 | Mercredi 21 octobre

Kochi

08h00 - 17h00

La ville est connue pour abriter l'un des plus anciens châteaux de l'ère d'Edo, mais aussi le temple Chikurin-ji ou le pont Harimaya, qui rappellent le côté traditionnel du pays. Vous pourrez parcourir les galeries marchandes ou le marché Sunday et serez amusé par les différents tramways colorés qui y circulent.

JOUR 8 | Jeudi 22 octobre

Hiroshima

09h00 - 18h00

À jamais gravé dans les mémoires, la destruction d'Hiroshima est un événement majeur de l'histoire contemporaine. La ville a depuis subi une



renaissance remarquable et est devenue une métropole dynamique qui revendique son titre de « ville de la paix » notamment grâce à son parc du mémorial, où se trouve le musée éponyme.

JOUR 9 | Vendredi 23 octobre

Plaisirs en mer

Lors de cette journée en mer, vous pourrez profiter des aménagements de votre navire et assister aux conférences proposées par nos invités.

JOUR 10 | Samedi 24 octobre

Busan (Corée du Sud)

07h00 - 16h00

Seconde ville de Corée du Sud, située à l'embouchure du fleuve Nakdong, Busan possède une atmosphère à la fois traditionnelle et moderne. Bien que la ville ait vu pousser de nombreuses tours, les collines proches ont su préserver les temples bouddhistes, comme celui de Beomeosa ainsi que des quartiers pittoresques et colorés tels que Taeguk ou Anchang.

JOUR 11 | Dimanche 25 octobre

Nagasaki

07h00 - 19h00



Nagasaki est certainement la plus "européenne" des villes du Japon. Dès le XVI^e siècle, les Portugais ont apporté leur culture et le catholicisme. Elle conserve des éléments de son passé cosmopolite comme la "butte hollandaise", quartier qui

accueillait les Occidentaux, ainsi que les églises, comme celle d'Ura. D'autres trésors patrimoniaux méritent le détour comme le temple de Confucius.

JOUR 12 | Lundi 26 octobre

Kagoshima

07h00 - 17h00

Bâtie sur les rives d'une large baie abritée, Kagoshima est considérée comme « la Naples de l'Orient », à cause de la douceur de son climat et de sa proximité avec le mont Sakurajima, un des volcans les plus actifs du pays. Disposant d'une riche histoire féodale, elle abrita l'ultime combat de Takamori Saigo, le dernier samouraï de l'ère Meiji, qui fut vaincu sur la colline de Shiroyama en 1877. Sillonné par un tramway, son centre-ville particulièrement étendu, comporte des galeries marchandes, des jardins traditionnels ainsi que de nombreux temples et sanctuaires, sans oublier les authentiques demeures samouraïs du clan Satsuma.

JOUR 13 | Mardi 27 octobre

Plaisirs en mer

Lors de cette journée en mer, vous pourrez profiter des aménagements de votre navire et assister aux conférences proposées par nos invités.

JOUR 14 | Mercredi 28 octobre

Shimizu (Mont Fuji)

07h00- 17h00

Cité portuaire, située au sud du pays dans la baie de Suruga, Shimizu a fusionné avec sa ville voisine, Shizuoka, en 2003. Possédant par temps clair un panorama incroyable sur le majestueux mont Fuji, point culminant du Japon, elle regorge de temples bouddhistes et de sanctuaires shintoïstes. Non loin du port, le S-Pulse Dream Plaza, reconnaissable à sa grande roue, regroupe notamment des musées comme le Shimizu Sushi Museum. À proximité, vous trouverez le marché Kashi-no-Ichi et ses étals de fruits de mer ainsi que le musée Verkehr, dédié à l'histoire du port.



JOUR 15 | Jeudi 29 octobre

Tokyo (Yokohama)

Débarquement - Arrivée à 05h30



Après votre dernier petit-déjeuner à bord, vous débarquerez et débuterez une journée d'excursion dans la capitale japonaise. Votre matinée sera notamment consacrée à la visite du sanctuaire Meiji et vous découvrirez de nouveaux quartiers emblématiques de la ville. Et après votre dîner vous vous dirigerez vers votre hôtel 4 étoiles (normes locales) pour la nuit.

JOURS 16 et 17 | Vendredi 30 au samedi 31 octobre

Tokyo / Ville de retour

Selon vos horaires de vols, vous profiterez d'une dernière journée à Tokyo où vous pourriez faire la visite du musée de Tokyo, prendre du temps libre pour flâner dans les quartiers typiques et les jardins. Puis, vous serez transféré à l'aéroport pour prendre votre vol retour. Vous atteindrez votre destination le lendemain.



Les excursions



Nous vous proposons un forfait d'excursion "Découverte" composé de 6 visites. Nous vous proposons également 2 excursions hors forfait. Retrouvez les tarifs et conditions dans le feuillet joint à cette brochure.

• Lundi 19 octobre

Jour 5 : Osaka | Trésors d'Osaka et dîner bœuf Wagyu



⌚ 11h00 ☰ Modérée ✕ Déjeuner et dîner inclus

Vous partirez pour une journée de visite d'Osaka. Vous commencerez par la découverte du sanctuaire Sumiyoshi Taisha, l'un des plus anciens et des plus emblématiques sanctuaires shinto du Japon. Vous poursuivrez avec l'immeuble Umeda, constitué de deux tours de verre qui culminent à une hauteur de 173 mètres. De l'observatoire, vous aurez une vue imprenable sur la ville. Après le déjeuner, vous découvrirez le château d'Osaka, construit en 1583 par Toyotomi Hideyoshi, véritable symbole historique du Japon connu pour son architecture féodale et son rôle dans l'unification du pays. Reconstruit plusieurs fois, il abrite aujourd'hui un musée retraçant son histoire et offre une vue panoramique sur la ville. Entouré de jardins, il incarne l'harmonie entre tradition et modernité. Enfin, vous vous promenerez dans le quartier de Dotonbori, quartier emblématique de la ville célèbre pour ses néons scintillants et son effervescence. Le soir, vous dinerez dans un restaurant renommé afin d'y déguster le bœuf Wagyu, accompagné d'un verre de saké.

• Mardi 20 octobre

Jour 6 : Osaka | Découverte de Kyoto



⌚ 09h00 ☰ Modérée ✕ Déjeuner inclus

Ce matin, vous partirez en bus pour rejoindre la gare d'Osaka et vous emprunerez le shinkansen, célèbre train à grande vitesse pour rejoindre Kyoto, l'ancienne capitale impériale. Vous vous rendrez au Kinkaku-ji, plus connu sous l'appellation « Pavillon d'or », un temple bouddhiste datant de la fin du XIVe siècle. Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, il est célèbre pour son élégance et ses façades recouvertes de feuilles d'or qui scintillent sous la lumière. Après votre déjeuner en présence de geishas et de maiko qui réaliseront pour vous un spectacle, vous visitez leur plus célèbre quartier, celui de Gion. Vous verrez ensuite le sanctuaire Fushimi Inari-taisha notamment connu pour son tunnel de torii, portails traditionnels japonais, puis reprendrez la route pour rejoindre votre bateau. (photo ©Jaycangel - Wikipedia)



• Mercredi 21 octobre

Jour 7 : Kochi | Jardins botanique, château et marché local

HORS FORFAIT



⌚ 08h00 ⓘ Modérée ✕ Déjeuner inclus

Après le petit-déjeuner, vous bus vous conduira au mont Godai afin de visiter Chikurin-ji, temple bouddhique fondé au VIIIe siècle par le moine Gyōki et considéré comme le 31e des 88 temples du pèlerinage de Shikoku. Non loin de là, vous visiterez le jardin botanique Makino, qui abrite près de 3 000 espèces végétales. Vous constituerez vous-même votre déjeuner au marché Hirome Ichiba comme un véritable local, puis votre journée s'achèvera avec la visite du château de Kochi. Bâti au commencement de l'époque Edo au début du XVIIe siècle, il est l'un des rares du pays à conserver ses murailles et son donjon d'origine.

• Jeudi 22 octobre

Jour 8 : Hiroshima | Mémorial et île sacrée

⌚ 07h00 ⓘ Modérée ✕ Déjeuner inclus

Vous ferez un tour panoramique de cette ville tristement célèbre, puis vous prendrez le ferry afin de vous rendre sur l'île sacrée de Miyajima, recensée comme l'un des trois plus beaux sites du Japon. Vous découvrirez Itsukushima, un sanctuaire flottant dédié à la religion shintoïste et possédant plus de 1 400 ans d'histoire. Symbolisé par son grand torii flottant d'une hauteur de 16 mètres, il se compose d'une galerie de 262 mètres et de pavillons recouverts d'un rouge vermillon. Après le déjeuner, vous visiterez le Musée du Mémorial de la Paix d'Hiroshima. Situé au cœur du Parc du Mémorial de la Paix, il fut inauguré en 1955 dans le but de transmettre aux générations futures la mémoire du bombardement atomique du 6 août 1945 et de sensibiliser le monde aux ravages de la guerre et à l'importance de la paix.

• Samedi 24 octobre

Jour 10 : Busan (Corée du Sud) | Visite de Busan

⌚ 07h00 ⓘ Modérée ✕ Déjeuner inclus

Vous visiterez le temple Beomeosa, l'un des cinq plus grands temples de Corée, fondé en 678, le nom du temple peut se traduire par « Poisson céleste ». Après votre déjeuner, vous vous dirigerez vers le village culturel de Gamcheon constitué de ruelles aussi tortueuses qu'escarpées, ponctuées de maisons recouvertes de couleurs chatoyantes. Vous visiterez ensuite Busan en commençant par la rue Nampo-dong, considérée comme le quartier le plus vivant et dynamique de la ville. Vous terminerez votre visite par la place Biff, où se tient chaque année le festival du film de Busan.

• Dimanche 25 octobre

Jour 11 : Nagasaki | Mémorial de la paix et culture de la ville

⌚ 08h00 ⓘ Modérée ✕ Déjeuner inclus



Vous commencerez votre visite par le jardin Glover-en, dont le nom est tiré de la maison japonaise qui se trouve en son centre, créé dans un style occidental et qui est l'une des plus anciennes du Japon. Vous profiterez de la vue qu'offre ce jardin sur tout Nagasaki avant de vous diriger vers l'île au musée pour en apprendre davantage notamment sur les raisons qui rendent cette ville cosmopolite.

• Lundi 26 octobre

Jour 12 : Kagoshima | Observatoire de Shiroyama et jardin Sengan-en

HORS FORFAIT

⌚ 07h00 ⚡ Modérée ✖ Déjeuner inclus

Votre excursion débutera par la découverte du Senganen qui renferme un majestueux jardin paysager japonais ainsi que des bâtiments remarquables comme la résidence Iso, ancienne demeure des notables. Puis, après votre déjeuner local, vous visiterez le musée Reimeikan, érigé sur l'ancien site d'un château féodal dont subsistent encore les murs en pierres. Consacré à l'histoire et à la culture locale, ce dernier possède une grande collection d'objets d'art comme un grand diorama du centre-ville datant du début du XXe siècle. Puis, vous découvrirez l'observatoire de Shiroyama, un lieu incontournable à Kagoshima. Du haut de sa colline, vous aurez une vue imprenable sur le volcan Sakurajima, la baie de Kinko et l'ensemble de la ville.

• Mercredi 28 octobre

Jour 14 : Shimizu (MontFuji) | Vallée d' Owakudani, croisière et musée en plein air



⌚ 08h00 ⚡ Modérée ✖ Déjeuner inclus

Vous vous dirigerez vers la vallée d' Owakudani et prendrez le téléphérique pour admirer les sources thermales en action avant de redescendre et de profiter d'une croisière sur le lac Ashi. Si le temps est dégagé, vous pourrez admirer un panorama à couper le souffle et notamment le sommet du majestueux mont Fuji se refléter dans l'eau. Après votre déjeuner dans un restaurant local, vous visiterez le sanctuaire immergé de Hakone et découvrirez le musée en plein air de Hakone. Premier musée d'art extérieur du Japon, il s'étend sur environ 70 000 m² et abrite des œuvres majeures de Picasso, Rodin, Moore et bien d'autres.

Extension optionnelle

Les Alpes Japonaises

Du 10 au 16 octobre 2026



JOURS 1 et 2 | Samedi 10 au dimanche 11 octobre

Ville de départ / Tokyo



Vous quitterez votre ville de départ et arriverez à Tokyo le lendemain. En fonction des horaires de vols, vous pourrez faire un premier tour panoramique de la capitale avant de rejoindre votre hôtel pour la nuit.

JOUR 3 | Lundi 12 octobre

Kawaguchiko / Hirayu Onsen

Après votre petit déjeuner, à l'hôtel de Tokyo vous serez transféré à Kawaguchiko, l'un des cinq lacs du Mont Fuji et l'un des plus célèbres grâce au point de vue qu'il offre sur la montagne, notamment depuis la pagode Chureito que vous aurez le temps de contempler. Vous visitez le musée Ichiku Kubota, situé à quelques pas du lac. Il est dédié à l'artiste teinturier éponyme dont les kimonos y sont exposés. Le bâtiment, de forme pyramidale, soutenu par 16 poutres en bois datant de plus de 1 000 ans et entouré de somptueux jardins, est à lui seul une œuvre d'art. À l'intérieur, vous y apprenez la technique de teinture Tsujigahana. Après votre déjeuner, vous vous dirigerez vers Hirayu Onsen, une des cinq localités de « la vallée aux 5 sources » Okuhida Onsen. Comme son nom l'indique, vous entrerez dans une région connue pour ses sources d'eaux chaudes, « onsen ». Vous aurez tout le temps pour profiter de la zénitude enviée aux Japonais, en appréciant les paysages fabuleux et les sources naturelles tout autour de vous. Afin de continuer à vous détendre et à embrasser les coutumes japonaises, vous passerez la nuit dans un ryokan, une auberge typique traditionnelle faite de bois, qui vous permettra d'expérimenter les nuits à la japonaise, couché sur le sol.



JOUR 4 | Mardi 13 octobre

Hirayu Onsen / Kamikochi / Shirakawago / Kanazawa



Après votre petit déjeuner, vous prendrez la route vers Kamikochi. Vous serez au cœur des alpes japonaises dès votre réveil, au cours d'une courte randonnée dans la vallée dont les paysages vous raviront. Vous déjeunerez non loin de là avant de vous diriger vers Shirakawago. Ce village traditionnel est classé au patrimoine de l'Unesco pour avoir conservé les habitations traditionnelles et rurales des Japonais du XVIIIe siècle. Vous déambulerez à travers ces jolies petites maisons de chaume au milieu des rizières, rencontrerez les

habitants, découvrirez la résidence de la famille Wada et monterez jusqu'au point d'observation pour immortaliser ce retour dans le temps. En fin de journée, vous ferez la route jusqu'à Kanazawa, où vous dînerez et passerez la nuit.

JOUR 5 | Mercredi 14 octobre

Kanazawa

Votre matinée sera consacrée à la visite de Kanazawa et notamment à la visite du jardin Kenrokuen. Traduit littéralement par « jardin aux six vertus », il possède les six aspects essentiels aux yeux des Japonais pour un jardin réussi et d'une beauté exemplaire : espaces, panoramas, sérénité, points d'eau en abondance, authenticité, ancienneté vénérable, mais aussi artifices et ingéniosité de l'homme. C'est ce mélange sublime qui lui vaut le titre de troisième plus beau jardin du Japon. Vous aurez le temps de vous promener ensuite dans le quartier samouraï de Nagamachi et de visiter la maison de Samouraï Nomura avant de déjeuner. Votre après-midi sera consacrée à la visite du quartier des geishas « Higashi chaya » où vous croiserez ces femmes dont l'histoire et l'élégance fascinent. Avant de retrouver votre hôtel, vous découvrirez la maison de thé Shima pour une dégustation et vous apprendrez l'art de la décoration à la feuille d'or. Vous dînerez au restaurant et passerez la nuit à l'hôtel.



JOUR 6 | Jeudi 15 octobre**Kanazawa / Tokyo**

Après votre dernier petit déjeuner dans les alpes japonaises vous serez conduit à la gare de Kanazawa et rejoindrez Tokyo. Vous serez installé à l'hôtel et pourrez profiter de votre journée à Tokyo pour découvrir la ville par vous-même. En soirée, nous vous invitons à partager une expérience unique en réalisant, auprès d'un chef, l'un des mets les plus connus du Japon : le sushi. Vous les dégusterez pour le dîner et rejoindrez votre hôtel pour la nuit.

JOUR 7 | Vendredi 16 octobre**Tokyo**

Après votre petit déjeuner à l'hôtel, vous aurez la journée de libre afin de profiter de Tokyo à votre aise et de faire quelques achats. Vous rejoindrez le groupe principal lors du déjeuner.



Tokyo Prince Hotel

Le Tokyo Prince Hotel est un établissement élégant situé au cœur de la capitale japonaise, offrant un cadre confortable et raffiné. Cet hôtel 4 étoiles dispose de chambres spacieuses, décorées dans un style classique et dotées d'équipements modernes pour un séjour agréable. Vous pourrez profiter de plusieurs restaurants servant une cuisine japonaise et internationale, ainsi que d'un bar avec terrasse offrant une vue panoramique sur la ville.



Miyama Ouan

Le Miyama Ouan est un ryokan traditionnel situé à Takayama, dans la préfecture de Gifu, au Japon. Il offre des chambres élégantes avec tatamis, des bains thermaux privés et communs, et une cuisine kaiseki raffinée. Niché dans les montagnes, il propose une expérience authentique et paisible de l'hospitalité japonaise.



Hotel ANA Crown Kanazawa

L'ANA Crowne Plaza Kanazawa est un hôtel haut de gamme idéalement situé au cœur de la ville, à proximité immédiate des sites incontournables. Il offre un mélange d'élégance contemporaine et d'hospitalité japonaise, et dispose de chambres confortables et bien équipées, avec une décoration sobre et raffinée. L'hôtel propose plusieurs restaurants, vous permettant de découvrir une cuisine variée et savoureuse.

L'ANA Crowne Plaza Kanazawa met également à disposition un bar élégant, ainsi que des services de bien-être pour un séjour des plus agréables.



NOTRE PRIX COMPREND

- Les transferts en autocar ou en Shinkansen comme mentionnés dans le programme
- L'hébergement en hôtel 4* ou en ryokan traditionnel
- La pension complète (hors boissons)
- Les visites, activités et entrées dans les monuments comme mentionnés dans le programme
- L'accompagnement par un accompagnateur francophone Voyages d'exception
- Le guide francophone pendant les visites

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les dépenses personnelles
- Les visites autres que celles indiquées au programme
- Les pourboires aux guides et autres personnels
- Les boissons

Votre bateau



a sélectionné pour vous le **Celebrity Millennium**, un navire moderne et haut de gamme.



Les caractéristiques de votre bateau

Celebrity Cruises est reconnue pour la qualité des prestations qu'elle offre à bord de ses navires. Elle en possède 11 : Millennium, Summit, Constellation, Solstice... Le Celebrity Millennium offre un confort exceptionnel et une décoration raffinée.

- ▶ Toutes les cabines sont d'un grand confort
- ▶ Vous pourrez déguster un cocktail dans l'un des bars du navire (service payant)
- ▶ Nombreux loisirs proposés à bord : vous apprécierez sans doute vous divertir devant un spectacle au théâtre et vous baigner dans une des piscines du navire
- ▶ Le spa du navire est l'un des plus grands centres de soins existant à bord d'un bateau de croisière (services payants)

La vie à bord



Pont soleil



Café OceanView



Le Sunset bar



Le Metropolitan Restaurant

La gastronomie

- Le navire propose plusieurs possibilités de restauration : restaurant principal, buffet sur le pont et restaurants à suppléments. Vous pourrez y déguster une cuisine raffinée et savoureuse ainsi que des spécialités internationales.



Suggestion de plat (photo non contractuelle)



les chefs en cuisine

Les cabines

Les cabines

Toutes les cabines ont été repensées avec un nouvel aspect, plus frais, rivalisant avec les meilleurs hôtels-boutiques du monde. Les rangements sont ingénieusement conçus et les salles de bains sont rénovées. Elles sont équipées d'un lit double ou de 2 lits simples, d'un espace salon, d'une salle de bains, d'un minibar (payant), d'un coffre-fort, d'un téléphone et d'un sèche-cheveux. La literie Exhale® avec le meilleur matelas Cashmere™ vous offriront de belles nuits confortables.

confort et espace



Cabine intérieure, 15 m²



Cabine extérieure vue mer, 15 m²



Cabine deluxe avec véranda, 15 m²

Plan du bateau

Le plan du *Celebrity Millennium*

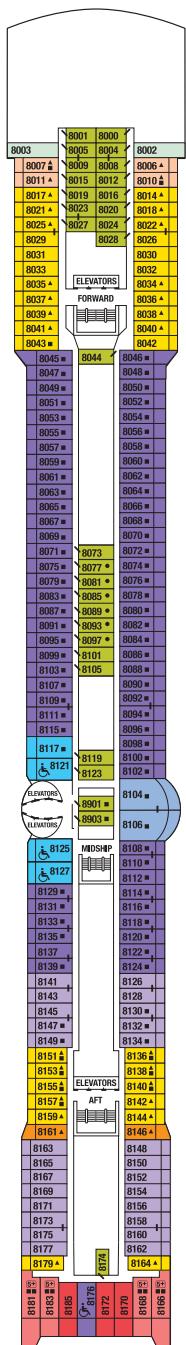
Vos catégories de cabines



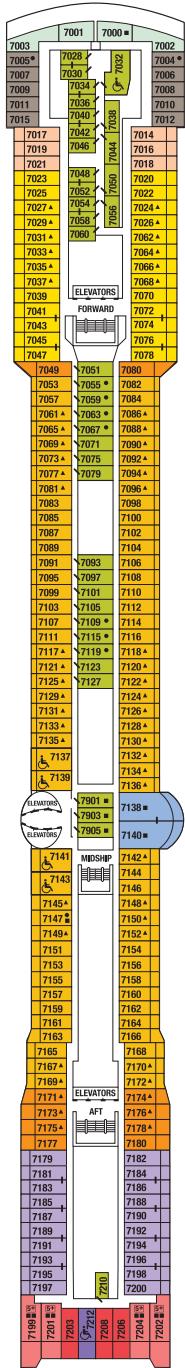
I2 - Cabine intérieure (15 m²)

O2 - cabine exterieur vue mer (15 m²)

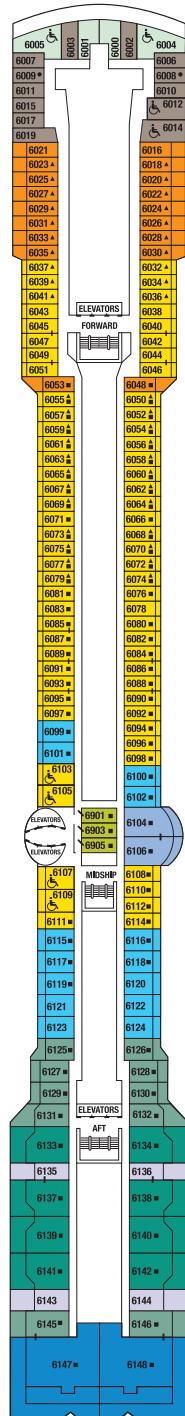
V2 - Cabine Deluxe avec Veranda (18 m²)



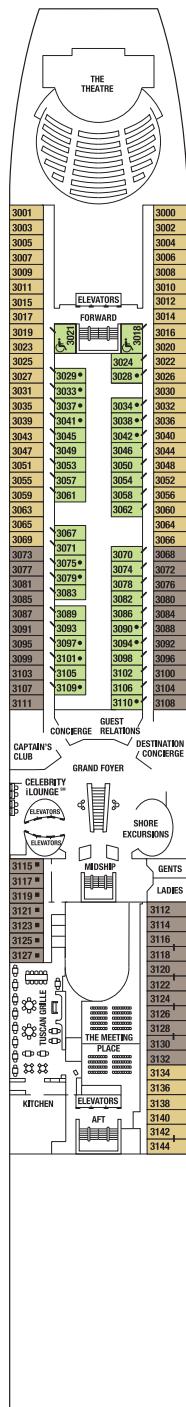
Pont 8



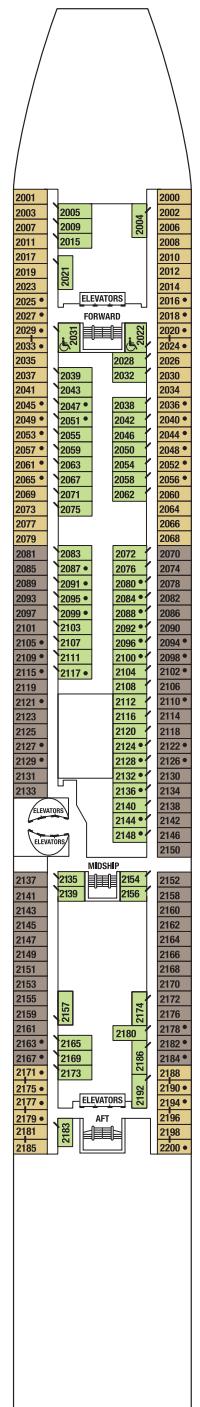
Pont 7



Pont 6



Pont 3



Pont 2



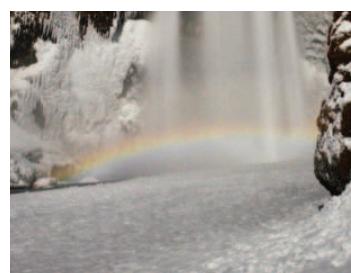
S'enrichir de la beauté du monde



HISTOIRE



NATURE



MUSIQUE



**ART &
CULTURE**





Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

Pourquoi voyager avec nous ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos intervenants : Anne Queffelec, Stéphane Bern, Hubert Védrine, Natacha Polony, Laurent Gounelle, Virginie Girod, Franck Ferrand, Jean-François Colosimo...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



La satisfaction de nos voyageurs : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur avis-verifieds.com (4,9 sur 5) ou sur Google (4,7 sur 5).

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 20/11/2025)



Croisière au Japon : entre héritage impérial et modernité

Du 15 au 31 octobre 2026

AVANTAGES LECTEURS :

-500 €/pers.

pour toute réservation
avant le 30 janvier 2026



À partir de
7 990 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2
Programme au 08 Décembre 2025



Voyages **d'exception**

Les tarifs et conditions

Croisière au Japon : entre héritage impérial et modernité

Du 15 au 31 octobre 2026 (17 jours, 14 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
I2 - Cabine intérieure	7 990 €	11 190 €
O2 - Cabine extérieure	9 290 €	13 090 €
V2 - Cabine véranda	10 490 €	14 690 €

Supplément pour un départ de Bruxelles : 260 €.

Extension (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
Extension - Les Alpes Japonaises (départ le 10 octobre 2026)	3 990 €	4 990 €

Prestations complémentaires (Prix TTC par pers)

Forfait Découverte (6 excursions)	1 490 €
Jour 7 : Kochi I Jardins botanique, château et marché local	146 €
Jour 12 : Kagoshima I Observatoire de Shiroyama et jardin Sengan-en	167 €



Nos prix comprennent :

- L'acheminement aérien en classe économique sur vols réguliers Paris / Tokyo/ Paris avec ou sans escale (Air France, Japan Airlines, All Nippon Airways)
- Les taxes aériennes et de sécurité connues au 13/05/2025 (réajustables)
- L'ensemble des transferts en groupes mentionnés au programme
- Les nuits d'hôtels (4* normes locales ou similaires) à Tokyo comme indiqué dans le programme, en pension complète, hors boissons
- La croisière dans la catégorie choisie en pension complète du déjeuner du Jour 3 au petit-déjeuner du Jour 15 , hors boissons
- Les taxes portuaires connues au 13/05/2025 (réajustables)
- L'accompagnement d'une équipe francophone Voyages d'exception pendant la croisière ou le circuit
- Les conférences
- Les pourboires d'usage au personnel de bord



Nos prix ne comprennent pas :

- Le pré et post-acheminement de votre résidence jusqu'à l'aéroport de Paris et de l'aéroport à votre résidence
- Le port des bagages
- Les repas autres que ceux mentionnés au programme
- Les boissons
- Le forfait wifi
- Les excursions optionnelles autres que celles mentionnées
- Les extensions optionnelles
- Les pourboires d'usage aux guides et aux chauffeurs
- Les dépenses personnelles à bord ou lors des excursions
- Les assurances optionnelles

Conditions générales

- Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne et de 100 % du montant des suppléments aériens optionnels. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour l'ensemble des prestations :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Les suppléments aériens, frais d'assurance et frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

	Montant/personne < à 15 000 €	Montant/personne < à 20 000 €*
  ANNULATION Contrat AR2023052	4.9%	5.9%
MULTIRISQUES Contrat AY2023030	6,5%	7,5%

* Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.

	ANNULATION	MULTIRISQUES
ANNULATION VOYAGE jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne	✓	✓
BAGAGES Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h		✓
INTERRUPTION DE SÉJOUR (remboursement des frais de séjour non utilisés)		✓
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie...)		✓

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- poser une option gratuite en nous appelant au **01 41 33 57 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

- ou renvoyer le contrat de vente ci-joint avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



par courrier à
Voyages d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris

ou



par e-mail (scanné)
envoyé à
voyages@reworldmedia.com



Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.



CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DE VOYAGES D'EXCEPTION

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires, les taxes hôtelières, les taxes touristiques de ville, ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter à la hausse ou à la baisse - et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocabile, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % à la commande (et 100 % du montant des suppléments aériens optionnels à régler avec le premier acompte). Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour l'ensemble des prestations :

- 10% jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Les suppléments aériens, frais d'assurance et frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client viendrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et du celui du voyage reporté à la date d'annulation.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DE VOYAGES D'EXCEPTION

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Quayries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

Croisieurope, Cunard, Delphin Cruises, Exploris, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland ProCruises, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpios, Star Clipper, Variety Cruises...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entear, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thaï Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompagnie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amené à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiquée à Voyages d'exception par courriel à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...) ;
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



VOYAGES
LECTEURS

 **Voyages**
d'exception

Pour plus d'informations, contactez-nous par téléphone au 01 41 33 57 48 ou par e-mail à voyages@reworldmedia.com

Voyages Lecteurs est le site de voyages des lecteurs des magazines du groupe Reworld Media Magazines.

Siège social : 40 Avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux.